



**Un équipement minimaliste pour un maximum d'efficacité.**

La réussite de cet espace polyvalent tient dans sa simplicité apparente. La toiture, à la charpente acier et bois, répond aux volumétries simples des constructions locales. Répondant à un souci d'économie de matériaux, la halle s'appuie contre une ancienne voûte conservée. Dans une enveloppe d'acier Corten, les toilettes publiques restent discrètes. Leur toiture translucide évite l'éclairage électrique dans la journée. Une borne d'eau potable complète les équipements. Côté Nord, une vaste baie vitrée protège du vent, tout en ouvrant des perspectives sur le paysage lointain et sur le mail, attendant à son parvis.

**La halle et sa polyvalence**

La nouvelle entrée Nord offre une esplanade arborée de tilleuls qui met en valeur l'entrée dans le centre ancien. Après démolition d'une ancienne laiterie et d'une station service, (photo de gauche), l'espace ainsi libéré reçoit une aire de stationnement et une halle. Cet espace polyvalent, protégé des vents, peut accueillir diverses manifestations, il est devenu un repère pour les habitants et les visiteurs et le point de départ des cheminements verts et des VTT. Des bancs accueillent les voyageurs pour une halte ou pour attendre leur bus à l'abri des intempéries.



Avant



Photo M.B. CAUE 34



**TRAVERSÉE DE VILLAGE**

Le Caylar (Hérault - 34)

Traversée du village - Equipement - Stationnements



Photo M.B. CAUE 34

**PROGRAMME**

**Mise en accessibilité des espaces publics et création d'un équipement**

La création de l'A75 avec l'aire autoroutière du Caylar ont modifié considérablement la vie communautaire et le fonctionnement urbain de cette commune de 442 habitants, village étape vers les côtes méditerranéennes.

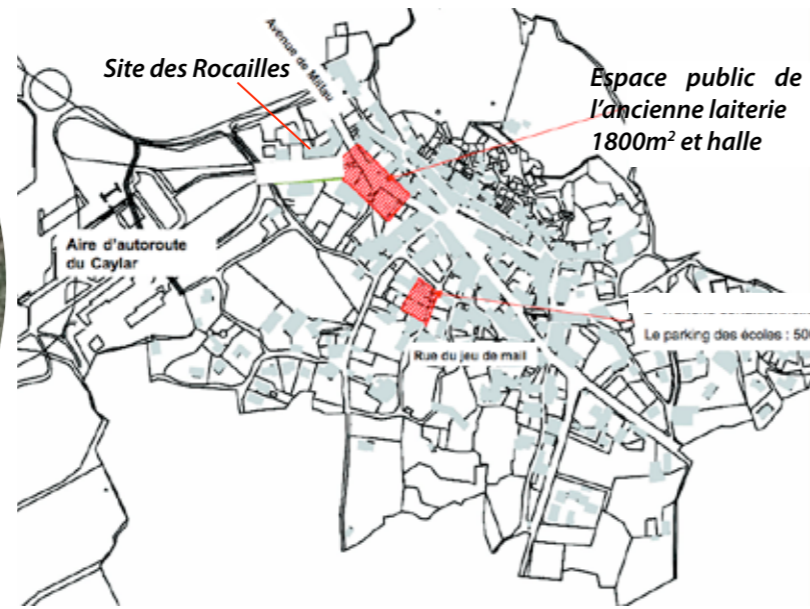
La municipalité a souhaité profiter de sa situation stratégique et développer sa capacité attractive par un programme de restructuration de ses espaces publics et de ses équipements.

Les objectifs : rendre accessibles les activités et les services du village et mettre en valeur ses qualités patrimoniales et paysagères. Avec l'appui du CAUE, les élus ont entrepris d'élaborer un plan d'actions pour optimiser les relations du centre ancien et du nouveau pôle situé en limite urbaine. Le choix de maîtres d'œuvre leur a permis d'engager une phase opérationnelle.

La recherche d'une meilleure lisibilité est passée par la conception d'espaces publics de qualité, fédérateurs et cohérents, capables d'assurer une continuité des cheminements piétonniers. Avec le programme de plantations structurantes, la construction d'une halle complète les équipements.

**FICHE TECHNIQUE**

Maitrise d'ouvrage déléguée	Communauté de Communes Lodévois et Larzac Tél : 04 67 88 90 90
Conseils à la maîtrise d'ouvrage	CAUE de l'Hérault
Maitrise d'œuvre	Sitéa - Patricia Puech, architecte urbaniste et Nathalie Lucas, paysagiste
Réalisation	2011 - 2012
Superficies	Espaces publics et halle 1800 m <sup>2</sup> Parking des écoles 500 m <sup>2</sup>
Montant des travaux	471 650 € HT hors réseaux
Financements	Commune - Communauté de Communes Lodévois et Larzac - Département

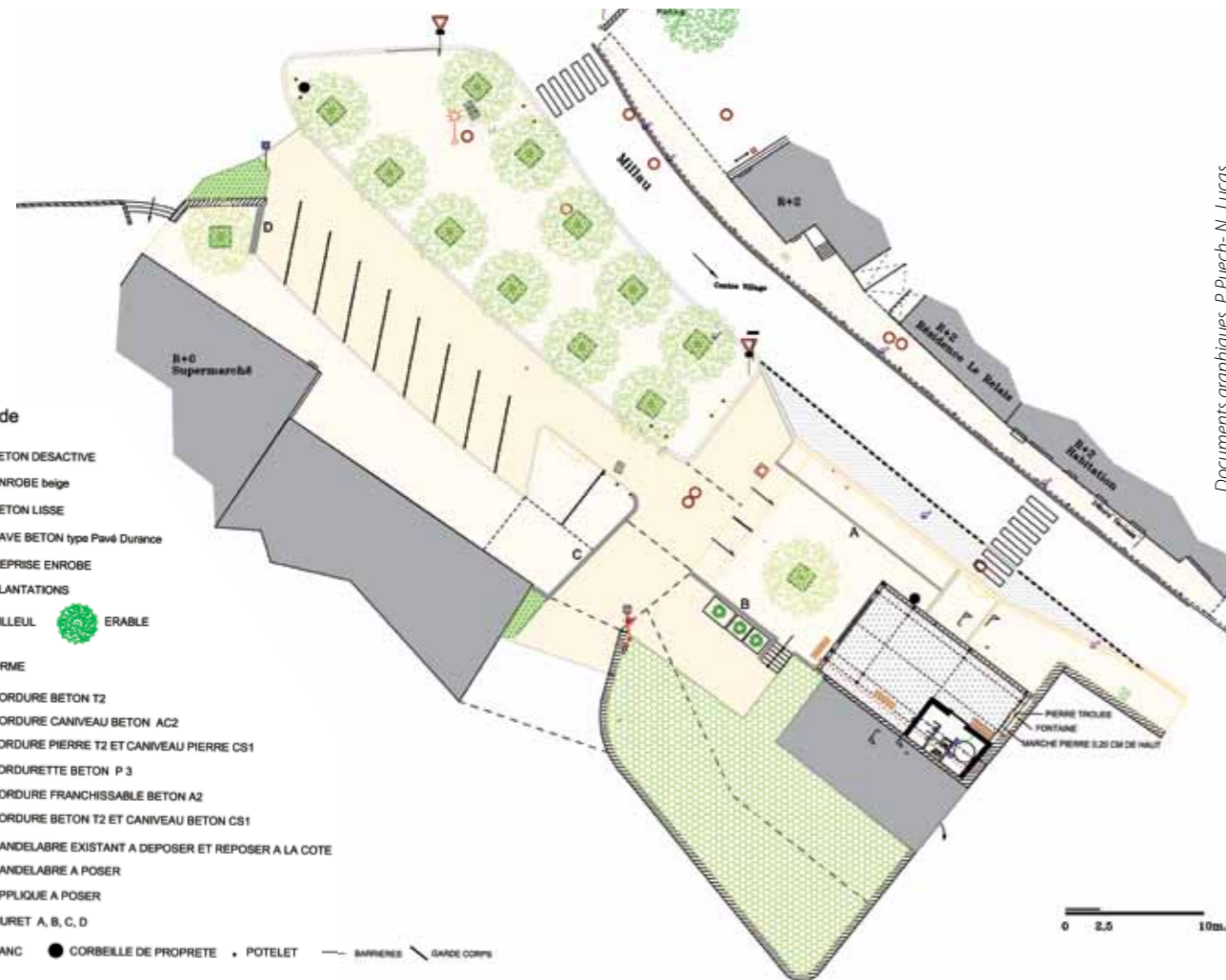


Documents graphiques P. Puech- N. Lucas

**Caractéristiques générales**

Ce programme de requalification des espaces publics a mis l'accent sur l'accessibilité et par conséquent sur leur qualité d'usage. L'idée est d'offrir un cheminement sécurisé continu entre le centre ancien, l'entrée du village et le site des Rocailles en continuité de l'aire autoroutière.

La gestion des pentes et le nivellement ont été les principales difficultés du chantier. Maîtres d'œuvre et entreprises de VRD, notamment, ont établi une collaboration suivie. Au sol un revêtement non glissant, en béton désactivé, s'allie avec un béton lisse traité anti-dérapant. Des pierres bouchardées ont également été choisies. Un grand soin est apporté au positionnement du mobilier urbain pour qu'il ne constitue pas d'obstacle aux cheminements, de plus, sa couleur foncée contraste avec celle du sol clair.



Documents graphiques P. Puech- N. Lucas



Photo M.B. CAUE 34

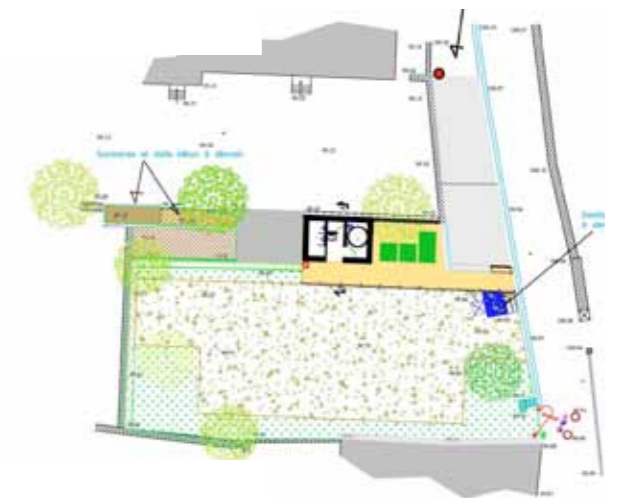


Photo M.B. CAUE 34

La création de l'aire autoroutière dès 1998, a donné à la commune l'occasion de revisiter ses espaces publics pour les requalifier et les rendre accessibles à tous. La jonction entre l'aire autoroutière (photo de droite) et le parvis de la mairie (ci-dessus), sur le site des Rocailles - qui accueille des activités, des commerces et la mairie - est le premier aménagement. Progressivement, en fonction des capacités budgétaires, les espaces publics suivants s'inscriront dans une continuité de traitement et se poursuivent aujourd'hui par le mail et la halle.

**Les abords des écoles recomposés**

Cette requalification d'espaces modestes mais structurants concerne les abords immédiats des écoles. L'ancien parking laisse place aujourd'hui à une aire de stationnement à caractère champêtre. Après démolition de sanitaires vétustes, de nouveaux sont construits en continuité d'un petit bâti existant conservé. Deux places pour personnes à mobilité réduite sont parfaitement identifiées. Plantations de plantes vivaces et de grimpantes au Sud et quelques arbres complètent la végétation déjà en place.



Documents graphiques P. Puech- N. Lucas



Photo P. Puech- N. Lucas



Photo M.B. CAUE 34